

PROGRAMME DE FORMATION

Dutreil épisode 2 : Dutreil et Holding

Il convient par exemple de s'interroger sur la chronologie à privilégier pour sa mise en place : faut-il créer la holding avant ou après la mise en place du pacte ? Malgré ces contraintes, la holding peut constituer un levier supplémentaire dans la perspective d'une transmission de l'entreprise et plus généralement du patrimoine.

Date:	22 nov. 2024 10h-12h
Durée:	2 heures
Type / Prix:	190 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none">• Connaissance des différents modes de détention d'une entreprise• Connaissance des modalités de transmission du patrimoine (fondamentaux du droit patrimonial de la famille)• Connaissance de la fiscalité applicable à la transmission à titre gratuit et des contours du dispositif Dutreil Notions comptables.
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none">• Acquérir une maîtrise opérationnelle du cadre fiscal du pacte Dutreil pour mieux l'intégrer à sa pratique• Evaluer l'opportunité de créer une holding avant mise en place du pacte• Identifier les critères spécifiques à respecter et les opérations préalables à réaliser pour utiliser le dispositif Dutreil en présence d'une holding• Identifier les leviers d'optimisation et les risques associés à l'existence d'une holding• Définir les paramètres du pacte et la chronologie à privilégier pour sa mise en œuvre

Contenu pédagogique:

- Eligibilité des holdings au dispositif Dutreil : distinction entre holding animatrice et holding passive – enjeux et opportunité d'animer une holding (dans le cas du dispositif Dutreil)
- Conditions et modalités d'application en présence d'une société interposée
- Calcul de l'assiette bénéficiant de l'avantage fiscal et leviers à disposition pour améliorer l'efficacité du dispositif (cas pratiques)
- Aménagements statutaires à prévoir en cas de démembrement de propriété
- Mise en place de la holding après la donation : dans quel(s) cas et à quelles conditions ?
- Chronologie à privilégier

Heures réglementaires:

Notaires

- 2 heures | N° d'homologation CSN : 202100875

Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Classe virtuelle / Replay

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation:

Classe virtuelle, Exposé et Cas pratique suivi d'un quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'unhandicap

